

Accord professionnel
SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL
(ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES À BUT NON LUCRATIF)

DÉNONCIATION PAR LETTRE DU 5 SEPTEMBRE 2014
DE L'UNIFED DE L'ACCORD N° 2008-01 DU 31 MARS 2008

RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NOR : ASET1451076M

UNIFED
47, rue Eugène-Oudiné
75013 Paris

Paris, le 5 septembre 2014.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous avons dénoncé plusieurs accords en vue de la négociation relative à la formation professionnelle et aux instances associées.

Les accords concernés sont les suivants :

- accord n° 2008-01 du 31 mars 2008 relatif à la formation professionnelle, modifié par l'avenant n° 1 du 6 mai 2014 ;
- accord n° 2006-01 du 12 juillet 2006 relatif à l'apprentissage ;
- accord n° 2005-06 du 22 avril 2005 relatif aux congés individuels de formation (CIF), aux congés de bilan de compétences et à la validation des acquis de l'expérience, modifié par l'avenant n° 1 du 18 décembre 2006 ;
- accord n° 2005-07 du 23 juin 2005 relatif à la mutualisation élargie des enveloppes de plus de 10 salariés et de moins de 10 salariés en matière de formation professionnelle tout au long de la vie ;
- accord n° 2011-05 du 9 septembre 2011 relatif à l'OPCA, modifié par l'avenant n° 1 du 8 novembre 2011 et par l'avenant n° 2 modifié le 6 mai 2014 ;
- accord n° 2010-01 du 19 avril 2010 relatif à la CPNE-FP, modifié par l'avenant n° 1 du 17 mars 2011 et par l'avenant n° 2 du 6 mai 2014.

Pour la bonne tenue de notre dossier, nous vous remercions de nous confirmer que vous avez bien accusé réception du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président.